



communiqué

No:
No.: 30

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 29 AVRIL 1980

MANIFESTATION À L'AMBASSADE DE TURQUIE LE 24 AVRIL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a rendu publique aujourd'hui la note diplomatique remise à l'ambassadeur de Turquie, S. E. Tahir Senturk, concernant la manifestation qui a eu lieu devant l'ambassade de Turquie le 24 avril:

"Le ministère des Affaires extérieures présente ses compliments à l'ambassade de Turquie de même que ses sincères et profonds regrets pour les dégâts causés à la chancellerie et à la résidence de l'ambassadeur, sises rue Wurtemberg, au cours de la manifestation du 24 avril.

Si le Gouvernement du Canada a toujours respecté la liberté d'expression de tous ses citoyens, il ne peut admettre que ceux-ci recourent à la violence comme moyen d'expression.

Le Canada attache une grande importance à ses relations avec la Turquie, dont il est l'allié à l'OTAN et le partenaire au sein de l'OCDE. Le Gouvernement du Canada espère que cet incident n'entravera pas l'épanouissement des excellentes relations que le Canada a toujours entretenues avec la Turquie.

Conscient de ses responsabilités aux termes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, le Gouvernement du Canada dédommagera le Gouvernement de la Turquie des dégâts subis par son ambassade et envisagera les mesures à prendre afin de mieux protéger la propriété et la dignité des missions étrangères selon les dispositions de l'article XXII de la Convention. Par ailleurs, des consultations sont en cours entre les autorités compétentes quant à la possibilité d'intenter des actions en justice par suite des actes commis lors de la manifestation de la semaine dernière.

Le ministère des Affaires extérieures saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade de Turquie les assurances de sa très haute considération."